Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ref muzelle+ durdan thomas+ PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
28 05 21	venosc	muzelle	1			report du 21 05 21
21 05 21	bachardon	berarde		1		fin de chantier bachardon
21/05	Les Ougiers	chalet du Lauvitel	2			
						COPIE au secteur OISANS / VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

FAIRE ATTENTION à contourner l'aire de circaète jean le Blanc (espèce protégée) située au pied du vallon au-dessus de l'Alleau

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **210 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **20/05 / 2021**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE